Conditions Générales KANGOU – Livreurs

KANGOU est une plateforme technique de mise en relation entre livreurs, clients et commerçants.

Ce Service permet à des Clients de Commander des Produits auprès de Commerçants, ou de demander le transport d'un Produit vers un tiers par un Livreur, mais également de faire appel à des Livreurs pour acheminer un Colis.

Les Livreurs sont généralement des particuliers mais peuvent également être des professionnels.

Les présentes CG définissent les conditions et les modalités d'utilisation du Service par le Livreur. Des conditions générales distinctes seront conclues entre KANGOU et le Commerçant, KANGOU et le Parrain, ainsi que KANGOU et le Client, pour gérer leurs relations contractuelles. Elles sont toutes accessibles sur le Service.

Les CG sont complétés par la Politique de Confidentialité.

1. Définitions

Dans la suite des présentes CG et de tout autre document contractuel qui s'y rattache, les termes dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante au singulier et au pluriel :

- « Conditions Générales » ou « CG » : les présentes conditions générales du Service, applicables aux Livreurs.
- « Commande » ou « Commander » : processus de commande par un Client sur le Service, soit auprès d'un Commerçant en cas de commande de Produits, soit directement auprès du Livreur en cas de simple transport de Produit.
- « **Commerçant** » : le commerçant, qui propose ses Produits sur le Service. Il est également surnommé « Partenaire ».
- « **Commission** » : la somme prélevée par KANGOU sur les sommes encaissées par le Livreur sur le Service.
- « **Compte** » : compte du Livreur, permettant d'utiliser le Service, accessible par son identifiant ainsi que son mot de passe, et contenant ses informations personnelles ainsi que son historique.
- « **Colis** » : le colis ou pli acheminé par le Livreur à la demande du Client.
- « Client »: le client du Commerçant, qui achète un Produit et/ou demande, via le Service, au Livreur d'acheminer un Produit.
- « Données Personnelles » : les données personnelles collectées par KANGOU dans le cadre du Service.

- « KANGOU » : la société KANGOU, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, enregistrée au RCS de St Pierre de la Réunion sous le numéro 888 599 610, dont le siège social est situé au 03 bis route des poivriers les avirons
- « Livreur » : la personne procédant à la livraison d'un Colis ou d'un Produit, via le Service. Il est également surnommé « Kangourou ».
- « Parrain » : la personne qui recommande le Service auprès de Commerçants. Il est également surnommé « Wallaby ».
- « Partie » : KANGOU et/ou le Livreur, pris individuellement et/ou collectivement.
- « Politique de Confidentialité » : la politique de traitement des données personnelles de KANGOU.
- « **Produits** » : les produits proposés par les Commerçants sur le Service.
- « PSP » : le prestataire de service de paiement, qui traite les paiements effectués via le Service.
- « **Service** » : le service KANGOU, fourni par la société KANGOU sur le site www.kangou.fr et l'application du même nom.

Le Livreur est invité à lire attentivement ces CG, à les imprimer et/ou à les sauvegarder sur un support durable.

2. Acceptation et modification des CG

2.1. Cadre des CG

Les CG s'appliquent à l'utilisation du Service par le Livreur.

KANGOU se réserve le droit de modifier à tout moment les CG, en le notifiant au Livreur par écrit.

Le Livreur pourra notifier KANGOU par écrit de son refus des modifications effectuées. En l'absence de refus express de ces modifications, elles seront considérées comme ayant été acceptées.

En cas de refus des CG modifiées par le Livreur, KANGOU mettra fin au Service.

Les CG applicables au Service sont les dernières qui ont été acceptées par le Livreur.

Les CG sont applicables pour toute la durée d'utilisation du Service par le Livreur, à compter de leur date d'acceptation.

2.2. Acceptation des CG

L'inscription au Service par le Livreur implique la prise de connaissance et l'acceptation des CG.

Cette acceptation sera exprimée en cochant la case correspondant à la phrase d'acceptation des présentes CG lors de l'inscription au Service, ayant par exemple la mention « *Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions générales du Service* » ou une autre mention équivalente.

Le fait de cocher cette case sera réputé avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Livreur.

2.3. Capacité juridique

L'inscription et l'utilisation du Service est strictement limitée aux personnes physiques, et aux entreprises légalement immatriculées dans leur pays d'origine.

Si le Livreur est une personne physique, il devra s'assurer de respecter les règles applicables à la fourniture d'une activité de livraison via une plateforme numérique, et notamment à s'immatriculer comme auto-entrepreneur, ou tout autre statut pertinent, lorsqu'il y sera tenu par la législation en vigueur.

Si le Livreur est un auto-entrepreneur ou une personne morale, les informations légales de son entreprise devront être transmises par le Livreur lors de son inscription au Service. La personne qui accepte les CG doit alors être le représentant légal du Livreur ou tout autre personne disposant du pouvoir d'engager la société aux présentes.

Si KANGOU est informée qu'un Livreur ne respecte pas les termes préalablement indiqués, KANGOU pourra résilier le Service sans préavis et sans engager sa responsabilité.

2.4. Respect des obligations légales par le Livreur

Le Livreur déclare être en règle avec la législation en vigueur, tant en ce qui concerne les conditions d'emploi de ses salariés s'il en a, qu'en ce qui concerne les déclarations et règlements de cotisations aux différents organismes sociaux.

Le Livreur s'engage à fournir à KANGOU, afin de lui permettre de respecter ses obligations KYC (Know Your Client) et en matière de lutte anti-blanchiment, tous les documents légaux démontrant le respect de la législation et réglementation applicable en France, notamment tous les éléments suivants dont la liste n'est pas exhaustive :

- A l'inscription au Service :
 - Scan recto/verso Pièce d'identité du Livreur ou du dirigeant de la société;
 - Si applicable, raison sociale;
 - Si applicable, Scan du Kbis de moins de 3 mois
 - Si applicable, SIRET/SIREN;
 - Si applicable, type de société et adresse de domiciliation ;

- Si applicable, scan de l'IBAN
- A première demande de KANGOU :
 - Si applicable, extrait RCS / Kbis;
 - Si applicable, attestation de vigilance URSSAF à jour ;
 - Si applicable, attestation fiscale à jour ;
 - Toute autre information nécessaire à la bonne exécution des obligations KYC de KANGOU.

Il pourra également être demandé par KANGOU au Livreur de s'engager à respecter une charte des livreurs.

Le Livreur s'engage également à souscrire une assurance couvrant ses obligations au titre des présentes auprès d'une compagnie d'assurance dûment immatriculée dans son pays d'origine. Le Livreur s'engage également à fournir une attestation d'assurance en cas de demande de la part de KANGOU.

Le Livreur s'engage à fournir à KANGOU des informations réelles et à jour. A défaut, KANGOU pourra suspendre ou résilier le Service et les CG, sans préavis, sans engager sa responsabilité, et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.

Sans validation des données fournies à l'inscription par KANGOU, le Livreur ne pourra pas utiliser le Service.

Si KANGOU est informée que le Livreur ne respecte pas ces engagements, KANGOU pourra suspendre ou résilier le Service et les CG, sans préavis, sans engager sa responsabilité, et mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'obtenir l'indemnisation de son préjudice.

2.5. Durée et Fin du Service

En s'inscrivant au Service, les Livreurs particuliers souscrivent à un référencement sans limite dans le temps.

Les Livreurs professionnels eux souscrivent à un abonnement d'un (1) année, renouvelable tacitement à son terme pour des périodes successives de même durée.

Les Livreurs professionnels peuvent résilier leur référencement au terme de la période d'engagement, par écrit, au plus tard trois (3) mois avant l'expiration de la période en cours. Aucun remboursement ne sera toutefois effectué pour la période d'engagement restant en cours, mais le référencement ne sera alors pas renouvelé au terme de la période d'engagement en cours. Aucune autre résiliation ne sera possible.

Pour les Livreurs professionnels, KANGOU peut résilier le Service en fin de période d'engagement, par simple notification écrite, sans engager sa responsabilité et sans préavis.

Les Livreurs particuliers peuvent se désinscrire à tout moment au sein du Service.

KANGOU peut résilier le Service par simple notification écrite au Livreur, sans engager sa responsabilité.

En cas de faute des Livreur particuliers ou professionnels ou de non-respect des CG par ses soins, de quelque manière que ce soit, le Service pourra être suspendu ou résilié par KANGOU sans préavis, par écrit, et sans engager sa responsabilité. KANGOU pourra également, dans ce dernier cas, engager la responsabilité du Livreur pour tout dommage subi à ce titre. Dans ce cas, les Livreurs ne pourront à aucun moment réclamer le remboursement de leur référencement pour l'année entamé.

Tous les Livreurs sont informés qu'ils seront notés par les Clients. En conséquence, il en va de même si la note du Livreur est inférieure à un niveau fixé discrétionnairement par KANGOU.

En cas de résiliation, le Livreur ne peut plus utiliser le Service, à compter de la date de résiliation.

Les accès du Livreur au Service, et son Compte, seront supprimés par KANGOU à date de résiliation.

Dans ce cas, les Livreurs ne pourront à aucun moment réclamer le remboursement de leur référencement pour l'année entamée.

Les sommes encaissées préalablement sur le Service à la date de résiliation seront traitées par KANGOU conformément aux CG et à ses engagements.

3. Service

3.1. Fonctionnement général du Service

KANGOU fournit un Service, de type marketplace, permettant notamment d'exécuter les actions suivantes :

- Un Commerçant peut proposer des Produits à l'achat aux Clients.
- Un Client peut commander un Produit et fait appel à un Livreur pour récupérer puis acheminer le Produit depuis le point de vente du Commerçant à l'adresse de son choix.
- Un Client souhaite qu'un Livreur achemine un Colis d'un point A à un point B.

Les transactions financières avec les Livreurs professionnels sont effectuées par le biais d'un PSP avec qui KANGOU dispose d'un contrat.

Le bon fonctionnement du Service dépend du bon fonctionnement du matériel du Livreur.

Le Livreur doit disposer d'un accès à internet.

Le Livreur est responsable de s'assurer que son matériel est en bon état de fonctionnement.

Le Livreur supporte l'intégralité des frais d'équipement (matériel, accès à internet, etc) afin de disposer des prérequis permettant de faire fonctionner le Service. KANGOU ne s'engage qu'à fournir le Service et non les équipements nécessaires aux prérequis, ce que le Livreur accepte.

Si le matériel du Livreur est endommagé ou hors service, KANGOU ne peut pas être tenu pour responsable si le Livreur ne peut utiliser le Service.

Le Livreur doit s'assurer de ne traiter que des transactions légales, et doit signaler à KANGOU toute demande qu'il soupçonne ne pas être conforme à la législation.

Si KANGOU est informé que le Livreur participe à des transactions illégales par le biais du Service, KANGOU pourra résilier le Service pour faute du Livreur, procéder à tout signalement auprès des autorités compétentes, et engager la responsabilité du Livreur pour tout dommage subi.

3.2. Flux financiers

Dans le cadre du Service, les flux financiers sont les suivants :

- Le Client commande le transport d'un Colis ou le transport d'un Produit, et paie sur le Service.
- Le PSP traite le paiement et sépare les différents éléments de la transaction.
 - o La Commission de KANGOU est transférée sur le compte bancaire de KANGOU.
 - Les sommes dues au Livreur sont transférées sur le compte bancaire du Livreur.

L'encaissement des sommes n'ouvre toutefois droit à aucun intérêt pour le Livreur.

KANGOU fournira un récapitulatif des transactions effectuées via le Service, auquel le Livreur pourra accéder via le Service.

Le Livreur répondra à toute demande de KANGOU ou de toute autorité administrative ou judiciaire compétente, en particulier en matière de prévention ou la lutte contre le blanchiment d'argent.

En l'absence de réponse du Livreur à ces demandes, KANGOU pourra prendre toute mesure qui lui semblera appropriée notamment la suspension des sommes en attente de versement, et/ou la suspension ou fermeture du Compte du Livreur et/ou la résiliation du Service.

Un récapitulatif des transactions effectuées sera disponible sur le Service et sera transmis au moins annuellement au Livreur par KANGOU.

3.3. Traitement des demandes des Clients

Le Livreur peut répondre à toute demande d'un Client, pour le transport d'un Colis ou d'un Produit.

Le Livreur est notifié de toute demande de Clients correspondant à sa localisation et à ses lieux d'activité, à la hauteur du département pour un professionnel, et sur la base de leur proximité avec le lieu de livraison et des lieux d'enlèvements pour les non-professionnels.

Le Livreur est libre d'accepter ou de refuser une demande d'un Client, et pourra échanger avec le Client via le chat du Service uniquement s'il est choisi par le Client.

Le Livreur s'engage à assurer l'intégralité de la livraison d'une course qu'il a pris en charge. Toute annulation d'une course prise en charge par un Livreur pourra faire l'objet d'une pénalité forfaitaire de cinq (5) euros, qui pourra être déduite des sommes à reverser au Livreur par KANGOU.

Pour la livraison de Produits, le montant minimum de la rémunération du Livreur, par le Client, est d'un (1) euro TTC par course si la Commande du Client est inférieure ou égale à vingt-cinq (25) euros. Si le montant de Commande du Client est supérieur à vingt-cinq (25) euros, le montant minimum de la rémunération du Livreur est de quatre (4) % de la Commande. Ce montant sera calculé en TTC sur la

base du prix HT en « sortie de caisse ». Le montant de la rémunération du Livreur peut donc être recalculé sur cette base si le prix passe en dessous de vingt-cinq (25) euros en raison d'une indisponibilité des Produits. Le Livreur peut toutefois demander le règlement d'un supplément calculé en TTC par rapport au montant minimum. La mission sera attribuée au Livreur en cas d'acceptation de la proposition du Livreur par le Client. Si aucun produit n'est disponible, le Livreur sera indemnisé sur la base du barème de calcul susvisé (incluant commission et supplément), comme si la livraison avait été effectuée.

Pour tout achat d'un client, via KANGOU, le Livreur versera une commission à KANGOU sur la somme encaissée par le Livreur.

Pour la livraison de Colis, le Livreur propose le prix de la course suite à l'émission d'une demande par le Client. La mission ne sera alors attribuée au Livreur qu'en cas d'acceptation de la proposition du Livreur par le Client.

En cas d'indisponibilité de l'ensemble des achats d'un client, alors que le livreur est déjà chez le commerçant, le livreur dispose de 30 jours à compter de ce fait générateur pour facturer le montant initialement prévu à Kangou. A défaut, aucun règlement ne pourra être effectué et le livreur sera considéré comme ayant renoncé à son intéressement.

Dans le cas de livraison de Colis, via KANGOU, le Livreur versera une commission à KANGOU, sur la somme encaissée par le Livreur.

Le Livreur est informé que les Clients pourront comparer les propositions de tous les Livreurs.

Le Livreur s'engage à se rendre au lieu de prise en charge du Colis ou du Produit, tel qu'indiqué par le Client, et à la date et heure convenue entre eux. Ce lieu de prise en charge peut être soit le point de vente du Commerçant, soit un autre lieu indiqué par le Client.

Lors de la prise en charge, le Livreur doit récupérer les Produits au sein des rayons du point de vente, puis procéder, avec le Commerçant, à la vérification de la quantité (inférieure ou égale à la commande uniquement), de la qualité et de la présence de chaque Produit Commandé ou du Colis avec le Client. Si le Livreur prend en charge des denrées périssables, il devra disposer d'un sac isotherme et doit s'assurer du bon état des Produits (notamment à ce qu'ils ne soient pas périmés). A défaut, tout problème de livraison pourra être mis à sa charge. Le Livreur doit prendre en charge la livraison dès lors qu'un des Produits de la Commande est disponible.

Le Livreur doit également vérifier que les Produits ou le Colis ne contiennent pas d'éléments prohibés par la loi en vigueur (par exemple armes, drogues, etc), ou soumis à des conditions de transport spécifiques (par exemple produits inflammables, dangereux, etc). Si les Produits ou le Colis contiennent des éléments prohibés, le Livreur doit refuser la course, et doit immédiatement en informer KANGOU surserviceclient@kangou.fr

Le Livreur devra ensuite indiquer au sein du Service qu'il a pris en charge la course.

Le Livreur s'engage à livrer le Produit ou le Colis au lieu de livraison convenu entre le Client et le Livreur. Il peut s'agir de l'adresse du Client ou de l'adresse d'un tiers. Le Livreur s'engage à faire accuser réception de la livraison au destinataire, et/ou à indiquer la livraison au sein du Service.

Le Livreur est seul responsable envers le Client et le Commerçant de la bonne exécution de la livraison, sous sa propre responsabilité.

En cas de réclamation du Client lors de la livraison, le Livreur remet la Commande au Client, qui devra ensuite contacter KANGOU à cet effet.

Si le Client émet des réserves liées à une mauvaise exécution de la livraison (Produit ou Colis abîmé, éléments manquants, erreur d'adresse), KANGOU pourra suspendre l'attribution de la rémunération au Livreur, jusqu'à ce qu'une enquête interne soit effectuée. Il est entendu qu'en cas de demande de remboursement du Client, dûment justifiée et issue d'une faute du Livreur, la rémunération du Livreur pourra être reversée au Client et ne sera pas attribuée au Livreur ou une facturation pourra être émis à l'attention du livreur afin de dédommager le client.

Il est également convenu que le Livreur mettra en place une autorisation de prélèvement au bénéfice de KANGOU, sur demande de sa part, afin de permettre à KANGOU d'effectuer un prélèvement correspondant à la valeur de tout Produit ou Colis déclaré par le Client comme volé ou détérioré par l'action personnelle du Livreur. KANGOU devra en apporter la preuve avant prélèvement. En cas de refus, KANGOU pourra suspendre ou résilier la fourniture des Services au Livreur, ceci n'excluant pas la recherche d'une indemnisation par KANGOU pour tout préjudice subi.

Le Compte du Livreur pourra également être suspendu par KANGOU pendant l'enquête, sans que la responsabilité de KANGOU ne puisse être engagée.

3.4. Délai de versement

Les sommes encaissées par tous les Livreurs seront versées dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de la transaction, afin de permettre toute enquête liée à des réserves du Client.

Lors du versement, un virgule quatre-vingt-dix (1.90) % de la somme TTC sera retenue au titre des frais de transaction et divers, ce que les Livreurs acceptent.

3.5. Mandat de facturation

Le présent Article ne s'appliquera qu'aux Livreurs professionnels.

Tous les Livreurs confient expressément et contractuellement un mandat de facturation à KANGOU, afin de facturer les prestations effectuées par ses soins via le Service au Client.

Ce mandat de facturation est facturé au Livreur par KANGOU une ou plusieurs fois par an, à hauteur de zero virgule quatre-vingt-dix (0.90)% du montant total ttc des sommes encaissées par le Livreur via la plateforme KANGOU. Les sommes dues par le Livreur pour ce service contractualisé sont prélevées sur son compte bancaire pour lequel une autorisation de prélèvement SEPA a été préalablement transmis lors de son inscription. Les prélèvements seront exécutés à chaque facturation que KANGOU émettra.

Ce mandat est établi conformément à la réglementation en vigueur et en particulier aux dispositions de l'article 1984 du code civil (mandat) et des articles 242 nonies A-I (mentions obligations sur les factures) et 289 I-2 du code général des impôts (règles régissant l'émission de facture).

KANGOU s'engage à établir les factures des ventes réalisées sur le Service, au nom et pour le compte de tous les Livreurs. Les factures seront émises une fois la commande validée par le Client.

KANGOU remet également aux Livreurs, simultanément à la transmission au Client, une copie électronique de toutes les factures qu'il émet en son nom et pour son compte.

KANGOU s'engage à ce que les factures soient établies conformément à la réglementation applicable.

Les Livreurs doivent fournir à KANGOU toutes les informations nécessaires pour l'établissement des factures.

Les Livreurs reconnaissent conserver l'entière responsabilité de ses obligations légales et fiscales en matière de facturation au titre des factures originales initiales et/ou rectificatives émises en son nom et pour son compte par KANGOU, notamment en ce qui concerne ses obligations de déclaration et de paiement en matière de TVA.

Le Livreur a pris connaissance du rescrit 2006-39 TCA du 12 septembre 2006.

Les Livreurs sont seul responsable de déterminer les règles applicables à la facturation et de transmettre les informations requises à KANGOU afin qu'il puisse établir des factures conformes à la réglementation applicable.

Les Livreurs bénéficient d'un délai de sept (7) jours pour contester les informations contenues dans la facture émise en son nom et pour son compte et en demander la rectification à KANGOU. A défaut de contestation dans ce délai, la facture est considérée comme acceptée par les Livreurs.

4. Installation du Service

Suite à l'inscription par le Livreur, celui-ci peut utiliser le Service sur son terminal conforme aux prérequis.

Le Livreur doit s'assurer de disposer toute autorisation nécessaire pour utiliser le Service sur son terminal.

A défaut, KANGOU ne pourra pas fournir le Service. Il est de la responsabilité du Livreur de s'équiper conformément à ces prérequis.

5. Support

KANGOU fournira le support et la maintenance du Service.

Le service client de KANGOU peut être contacté de la manière suivante :

• Par mail à l'adresse : serviceclient@kangou.fr

En cas de réception d'une demande hors de ces horaires, elle sera réputée reçue en début de journée au jour suivant d'ouverture.

KANGOU fera ses meilleurs efforts pour corriger toute anomalie dans l'exécution du Service dans les meilleurs délais.

KANGOU est expressément autorisée à faire appel à tous sous-traitants de son choix pour le développement, le support et la maintenance du Service.

6. Obligations des Parties

6.1. Obligations de KANGOU

KANGOU fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Service soit disponible et qu'il fonctionne conformément à ses spécifications, sans souscrire une quelconque obligation de résultat.

KANGOU ne s'engage pas à :

- Une quelconque obligation de résultat dans le cadre de la fourniture du Service.
- Ce que le Service soit exempts de bugs ou soient disponibles en permanence.
- Une quelconque fréquence de maintenance ou mise à jour du Service.
- Une quelconque qualité de service pour le Service.
- Un quelconque niveau de service et de disponibilité pour le Service.
- Une quelconque durée de support du Service.

KANGOU fera uniquement ses meilleurs efforts pour que le Service soit opérationnel de manière sécurisée, au titre d'une obligation de moyens. KANGOU ne garantit toutefois pas une sécurité absolue du Service.

KANGOU s'engage à ce que les transactions soient traitées conformément à la réglementation applicable et aux CG.

KANGOU peut suspendre, modifier ou retirer le Service et cesser son support à tout moment, sans préavis ni notification, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

6.2. Obligations du Livreur

Le Livreur peut utiliser le Service conformément aux présentes CG, à l'exclusion de tout autre droit. Une Commission sera toutefois prélevée par KANGOU sur toute livraison de Colis.

Le Livreur s'engage également à régler toute somme due à KANGOU.

Le Livreur ne peut pas s'opposer au paiement de la Commission à KANGOU si la livraison de Colis a été traitée par le Service.

7. Compte du Livreur

7.1. Généralités

Le Livreur dispose d'un Compte permettant d'utiliser le Service.

Chaque Livreur ne peut créer qu'un seul Compte.

Chaque Compte est nominatif et ne peut être partagé, de quelque manière que ce soit.

Chaque Compte est associé à un compte de cantonnement permettant d'effectuer des mouvements financiers au sein du Service.

7.2. Identifiant et mot de passe

Le Livreur procédera à la création d'un Compte lorsqu'il s'inscrit au Service.

Il créera un identifiant et un mot de passe.

Il doit s'assurer que le mot de passe est suffisamment fort et sécurisé.

Le Livreur devra également fournir les informations nécessaires à la création de son Compte notamment, les informations légales de son entreprise, les informations nécessaires au KYC de KANGOU, et une adresse mail ou un numéro de téléphone. A défaut, le Livreur ne pourra pas utiliser le Service et pourra engager sa responsabilité.

Ce Compte sera utilisé par le Livreur pour utiliser le Service.

KANGOU ne sera pas responsable en cas d'accès au Compte par un tiers, par une attaque de force brute.

7.3. Utilisation du Compte

Le Livreur est responsable de la sécurité et de l'usage des identifiant et mot de passe de son Compte. Le Livreur doit notamment s'assurer que ceux-ci sont utilisés en conformité avec les présentes CG.

KANGOU ne sera pas responsable en cas d'utilisation non-autorisée du Compte par un tiers, et ne sera pas responsable en cas de dommage causé par une telle utilisation.

Si le Livreur s'aperçoit que son Compte est compromis ou utilisé sans autorisation, ou toute autre faille de sécurité liée à son Compte, il doit en informer KANGOU dans les plus brefs délais.

KANGOU ne sera pas responsable s'il est impossible pour le Livreur d'accéder au Service.

KANGOU peut toutefois, à tout moment, fermer le Compte du Livreur sans avoir à le prévenir, en cas de violation des stipulations des présentes CG, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être demandée par le Livreur. La responsabilité de KANGOU ne pourra pas être recherchée à ce titre. Toutefois, KANGOU pourra engager la responsabilité du Livreur et demander des dommages intérêts à ce titre, si celui-ci n'a pas respecté les présentes CG. Par ailleurs, toutes les sommes dues au titre du Service resteront dues par le Livreur à KANGOU.

7.4. Sécurité

Le Livreur s'engage à ne pas agir de la manière suivante, sans que cette liste soit limitative :

- Agir d'une manière qui pourrait compromettre le fonctionnement du Service ;
- Reproduire le Service, de quelque manière que ce soit, par tout moyen et sous toute forme,

- Tenter d'accéder au Compte d'un tiers,
- Tenter d'accéder aux serveurs (hors usage normal du Service) ou ordinateurs du réseau de KANGOU,
- Tenter de téléverser des virus, chevaux de Troie, ou tout autre programme invasif ou illégal sur les serveurs de KANGOU,
- Extraire des données ou du code informatique du Service sans autorisation écrite préalable de la part de KANGOU, notamment adapter, modifier, traduire, transcrire, arranger, compiler, décompiler, assembler, désassembler, transcoder tout ou partie du Service.
- Utiliser le Service d'une manière illégale ou en violation de ces CG ou de toute loi applicable.

7.5. Lien vers les sites tiers

Le Service peut contenir des liens vers des sites tiers ainsi que des articles, photographies, textes, graphismes, images, éléments de conception, morceaux de musique, fichiers son, séquences vidéo, informations, applications, logiciels et autres contenus ou éléments appartenant à des tiers ou émanant d'eux.

En conséquence :

- La mise en ligne de liens vers un site de tiers ou de contenus appartenant à un tiers n'est pas soumise au contrôle de KANGOU,
- KANGOU ne garantit pas l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité des sites de tiers ou des contenus appartenant à un tiers,
- KANGOU ne peut être responsable du contenu, de l'exactitude, du caractère offensant, des opinions, de la fiabilité, des pratiques relatives au respect de la vie privée et des autres pratiques des sites de tiers ou du contenu appartenant à un tiers,
- L'accès à des sites de tiers ou l'utilisation de contenus appartenant à un tiers se fait aux risques et périls du Livreur.

KANGOU ne pourra en aucune façon être tenue responsable de tout dommage, direct ou indirect, qui pourrait être causé par les sites tiers.

7.6. Données du Compte

Le Livreur s'engage à fournir des informations réelles et à jour sur son Compte, celles-ci étant utilisées pour l'exécution du Service.

Toute modification des informations légales de l'entreprise du Livreur, si celui-ci est un autoentrepreneur ou une personne morale, doit être fournie à KANGOU.

Conformément à l'Article « Données Personnelles » et à la Politique de Confidentialité, le Livreur peut également demander la suppression de son Compte, conformément à son droit d'accès et de rectification issu de la loi Informatique et Libertés et du RGPD. Dans ce cas, les données du Livreur

seront supprimées par KANGOU, sauf si celles-ci sont nécessaires au respect de ses obligations légales et réglementaires par KANGOU.

8. Garantie fournie par KANGOU

KANGOU s'engage à ce que le Service soit conforme à la réglementation et législation française.

KANGOU fait appel à des prestataires et sous-traitants qui se sont engagés contractuellement vis-à-vis de KANGOU à ce que leurs prestations soient fournies conformément à la réglementation et législation française.

9. Conditions Financières

9.1. Inscription

Pour s'inscrire au Service, le Livreur doit suivre la procédure suivante, sur le Service :

- Fourniture des informations demandées par KANGOU et des pièces justificatives KYC par le Livreur;
- Fourniture des informations bancaires du Livreur, pour permettre le traitement des transactions;
- Choix de l'abonnement
- Prise de connaissance et validation des CG par le Livreur ;
- Envoi d'un mail de confirmation d'inscription au Livreur par KANGOU, ceci étant effectué, pour les Livreurs professionnels, dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées à compter du paiement de l'Abonnement.

9.2. Prix du Service, référencement et commission

Uniquement pour les Livreurs professionnels, l'utilisation du Service est soumise à un abonnement, correspondant à un droit de référencement annuel, tel qu'indiqué à l'Article 2.5 « *Durée et fin du Service* ».

Le prix de l'abonnement est indiqué lors de la souscription.

Le Livreur professionnel peut souscrire à un référencement au sein du Service. Celui-ci est soumis :

- Soit à un paiement annuel, en début de période contractuelle. 3% de frais de transaction seront appliqués sur le montant total TTC annuel de l'abonnement.
- Soit à un paiement par prélèvement en quatre (4) fois, avec 5% de frais appliqué sur le montant total TTC annuel de l'abonnement, celui-ci étant réparti dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de l'entrée en vigueur du référencement.

Tout référencement n'est constitué, et l'accès au Service ouvert, qu'à réception par KANGOU du paiement des sommes dues par le livreur professionnel.

Tout référencement est souscrit de manière définitive et ne peut être rétracté.

Le prix est indiqué hors taxes auquel la TVA applicable est ajoutée. Le paiement est effectué net et sans escompte.

La facturation est effectuée annuellement. Le paiement du référencement est effectué par prélèvement sur le compte du Livreur, dès validation de son référencement en début de période à échoir. S'il est impossible d'effectuer ce prélèvement, le référencement du Livreur sera suspendu ou annulé.

A défaut de renouvellement ou de paiement de la facture, le Compte du Livreur sera suspendu au terme de la période d'engagement, et pourra être supprimé conformément aux présentes CG.

KANGOU est libre de modifier le prix du référencement au terme de la période d'engagement du Livreur. Dans ce cas, le Livreur en sera notifié au plus tard trois (3) mois avant l'expiration de la période d'engagement en cours, par écrit. Si le Livreur ne notifie pas son refus de la modification du prix au plus tard un (1) mois avant la date de fin de période d'engagement en cours, il sera considéré comme l'ayant accepté. Si le Livreur refuse la modification du prix, le référencement sera automatiquement résilié au terme de la période d'engagement.

Outre l'abonnement que doivent payer les Livreurs professionnels, chaque transaction effectuée sur le Service est soumise à Commission et ceci pour tous les Livreurs.

Pour la livraison de Colis ; ou pour la livraison d'achats effectués par les Clients via la plateforme KANGOU ; une Commission doit être réglée à KANGOU par tous par les Livreurs.

Le paiement des Commissions est supporté par tous les Livreurs.

Le montant de la Commission pour livraison de colis et livraison d'achats est de neuf (9) % TTC de la somme perçue par le Livreur (qui elle est TTC) au titre de la course effectuée via le Service. Cette somme est versée à KANGOU immédiatement lors du traitement de la transaction.

Cette Commission est indiquée toutes taxes comprises (TTC) incluant la TVA si elle est applicable.

KANGOU utilisera les données qui lui seront remontées par le Service pour calculer les Commissions dues.

Pour les Livreurs particuliers, les taux de commission peut être modifié par KANGOU de manière discrétionnaire, mais KANGOU devra en notifier le Livreur particulier au plus tard quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur du taux modifié.

Pour les Livreur professionnels, KANGOU est libre de modifier le taux de la commission au terme de la période d'engagement du Livreur professionnel. Dans ce cas, le Livreur professionnel en sera notifié au plus tard trois (3) mois avant l'expiration de la période d'engagement en cours, par écrit. Si le Livreur ne notifie pas son refus de la modification du prix au plus tard un (1) mois avant la date de fin de période d'engagement en cours, il sera considéré comme l'ayant accepté. Si le Livreur refuse la modification du prix, l'abonnement sera automatiquement résilié au terme de la période d'engagement.

KANGOU utilisera les données qui lui seront remontées par le Service pour calculer les Commissions dues.

9.3. Erreurs du Livreur

KANGOU ne saurait en aucun cas être responsable d'erreurs du Livreur au sein du Service, ni de leurs éventuelles conséquences.

9.4. Refus d'inscription

KANGOU se réserve le droit de refuser toute inscription pour motif légitime, notamment en cas de problèmes de paiement, problèmes suite à la fourniture d'informations incomplètes et/ou imprécises par le Livreur, ou d'inscription de mauvaise foi.

9.5. PSP

Les paiements sont traités par le PSP de KANGOU.

Les PSP de KANGOU sont les suivants :

Traitement des abonnements des commerçants et des services rendus (gestion des prélèvements)	Solution de paiement marketplace
Score & Secure Payment (SSP)	Lyra Collect
25 rue Louis le Grand	109 Rue de l'Innovation,
75002 PARIS	31670 LABEGE
RCS PARIS n° 830 459 053	RCS TOULOUSE n°817 491 236
SAS au capital de 200.000 euros	SAS au capital de 1.500.000 euros

Les Livreurs professionnels sont réglés via LYRA Collect et les livreurs non professionnels depuis le compte BFC de KANGOU.

Le PSP de KANGOU s'est engagé contractuellement auprès de KANGOU à respecter la réglementation et la législation applicables à ses prestations.

9.6. Retard ou absence de paiement

Tout retard ou défaut de paiement est un manquement aux obligations contractuelles du Livreur vis-àvis de KANGOU, et constitue une faute justifiant la résiliation immédiate du Service.

Toutes les sommes impayées à leur date d'exigibilité porteront intérêt au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement pour créance non payée de quarante (40) euros par facture, à compter du lendemain de la date d'exigibilité fixée sur la facture et jusqu'au règlement effectif. Les intérêts seront payables à réception de l'avis de débit envoyé par KANGOU.

La facturation d'intérêt de retard et des frais administratifs de recouvrement n'interdisent pas à KANGOU, à sa discrétion, de mettre en œuvre une procédure en justice afin d'obtenir des dommages et intérêts complémentaire.

En cas de retard ou absence de paiement de toute somme due, KANGOU pourra interrompre le Service, et, le cas échéant, résilier le Service pour faute du Livreur. Tout retard ou absence de paiement exonère KANGOU et son PSP de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de tous tiers.

9.7. Archivage

KANGOU archivera les transactions effectuées par le biais du Service, et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle. Les registres informatisés seront considérés par les Parties comme preuve des communications, paiements et transactions intervenus entre les Parties.

10. Fiscalité

Les sommes encaissées par le Livreur doivent être déclarées par le Livreur, auprès des impôts ainsi que toute autre administration compétente, en notamment au titre des obligations sociales.

Le Livreur doit les déclarer conformément à son statut fiscal. Sous réserve du statut applicable au Livreur, ces sommes doivent généralement être considérées comme des bénéfices non commerciaux.

Le Livreur doit également s'assurer de vérifier s'il est assujetti à la TVA, et le cas échéant, procéder à toutes les déclarations et tous les paiements obligatoires.

Le Livreur est informé que KANGOU communiquera, sur demande de l'administration fiscale, le montant des sommes collectées par le Livreur.

Le Livreur doit également s'assurer qu'il effectue toutes les formalités nécessaires à l'exécution de son activité, et notamment s'immatriculer auprès des administrations compétentes si cela est nécessaire.

11. Propriété Intellectuelle

Le Service, en ce compris ses textes, images, vidéos, noms de domaine, marques, dessins, modèles, brevets, logiciels, bases de données, sont :

- La propriété de KANGOU, ou ;
- Le cas échéant, la propriété d'un tiers ayant fourni une licence d'utilisation à KANGOU.

Ces éléments sont protégés dans le monde entier.

Les présentes CG n'accordent aucun droit de propriété intellectuelle au Livreur, qui ne peut reproduire, représenter, adapter, exploiter ou extraire aucun de ces éléments, de manière partielle ou totale, sans l'accord préalable écrit de KANGOU.

KANGOU autorise le Livreur à accéder au Service, via son Compte, pendant la durée du Service et uniquement pour l'exécution du Service. Ce droit est non exclusif, non cessible, et inclus avec le prix du Service.

Ces usages sont autorisés pour l'activité du Livreur sur le Service.

Aucun autre usage du Service n'est autorisé.

Toute reproduction partielle ou totale de ces éléments pourra constituer une contrefaçon. KANGOU se réserve le droit d'exercer toute action qui serait nécessaire à faire valoir ses droits et à réparer son préjudice.

12. Données Personnelles

La fourniture du Service implique la collecte de Données Personnelles par KANGOU, d'une manière conforme à la législation et réglementation applicable.

Afin de pouvoir utiliser le Service, le Livreur doit accepter d'être géo-localisé, conformément à la Politique de Confidentialité.

Le Livreur est parfaitement informé que les Données Personnelles qu'il soumet directement ou indirectement à KANGOU feront l'objet d'un traitement automatisé.

Il est entendu que si le Livreur transmet à KANGOU des Données Personnelles d'une tierce personne, le Livreur garantit à KANGOU qu'il dispose de leur autorisation préalable écrite. Si cela n'est pas le cas, et si la responsabilité de KANGOU est engagée à ce titre, KANGOU pourra engager la responsabilité du Livreur.

Le Livreur doit accepter la Politique de Confidentialité de KANGOU pour pouvoir s'inscrire et utiliser le Service.

La Politique de Confidentialité de KANGOU peut être consultée par internet à l'adresse suivante : www.kangou.fr/privacy.html

13. Confidentialité

Les informations échangées par les Parties dans le cadre de la fourniture du Service sont confidentielles.

Les obligations du présent Article s'appliquent à la fois en cas de divulgation volontaire mais également en cas de négligence, ou de divulgation involontaire, de quelque type que ce soit.

Les Parties conviennent que sont considérées comme Informations Confidentielles (ci-après « Informations Confidentielles »), quelle que soit la forme et/ou le support utilisé :

- Toute information, analyse, étude et autres documents sous quelque forme que ce soit, ayant trait à l'existence et au contenu des discussions entre les Parties concernant le Service ;
- Toute Donnée Personnelle ;
- Toute transaction traitée par le Service ;
- Les méthodologies, produits, outils et logiciels, matériels, modèles industriels et données des Parties, ainsi que toute mise à jour, modification, ou ajout à ces dernières ;
- Les autres informations identifiées comme confidentielles par les Parties.

Les Parties s'engagent à n'utiliser une Information Confidentielle, directement ou indirectement, en tout ou partie, à quelque fin que ce soit, que pour les besoins pour lesquels cette Information Confidentielle est communiquée.

Il est entendu que KANGOU pourra divulguer les Informations Confidentielles à ses sous-traitants, si cela est nécessaire à la bonne exécution du Service (ceci inclut notamment le PSP, son expert-comptable, etc.).

Les Parties peuvent toutefois être amenées à divulguer des Informations Confidentielles lorsque la loi ou une institution (juge, administration) leur en fait l'obligation.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux Parties lorsque :

- L'une des Parties peut prouver que ces Informations Confidentielles résultent d'une activité réalisée pour ses besoins propres ou au profit d'un tiers indépendant et de bonne foi ;
- Les Informations Confidentielles étaient dans le domaine public à la date de leur communication ;

- Les Informations Confidentielles sont accessibles au public par publication ou tout autre moyen de communication, sauf si ce fait résulte d'une faute ou d'une négligence de la Partie qui a reçu ces informations;
- Lorsque la Partie ayant reçu ces informations, peut prouver que celles-ci lui ont été communiquées ou peuvent lui être communiquées par une tierce personne sans qu'il y ait violation d'une obligation de confidentialité.

Les Parties s'engagent, à la cessation du Service, à détruire toutes les Informations Confidentielles relatives au Service résilié, sauf si elles sont tenues de les conserver pour la bonne exécution de leurs obligations légales et réglementaire.

L'obligation de confidentialité survivra pendant une durée de trois (3) ans à compter de la date d'effet de la cessation totale du Service.

14. Responsabilité

La responsabilité de KANGOU est strictement limitée à la prestation de fourniture technique du Service, et à son bon fonctionnement.

Les exclusions de responsabilités figurant au sein des présentes ne s'appliquent pas à toutes les obligations relatives aux Données Personnelles, qui sont susceptibles de s'appliquer à KANGOU.

Conformément à l'Article « Obligations de KANGOU », KANGOU n'engage toutefois pas sa responsabilité au titre de la mise à disposition, de la disponibilité, de la maintenance et de l'utilisation du Service. Aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie au titre de la qualité du Service, et l'adéquation de celui-ci aux besoins du Livreur.

KANGOU ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement des matériels du Livreur, ou de mauvaise utilisation de ceux-ci par le Livreur.

Le Livreur est informé que l'utilisation du Service est effectuée sous sa propre responsabilité.

Le Livreur est seul responsable de l'utilisation du Service vis-à-vis des organismes sociaux et de l'administration fiscale. KANGOU ne fournit aucun conseil à ce titre et n'engagera pas sa responsabilité.

KANGOU, en tant que plateforme technique de mise en relation entre tiers, n'engagera pas sa responsabilité dans le cadre de la relation indépendante entre le Client, le Commerçant et le Livreur. Seuls ceux-ci engageront leur responsabilité à ce titre, conformément aux contrats et engagements les liant. Le Livreur sera notamment responsable si la gestion qu'il fait du Service (casse, vol, dégradation du Colis ou Produit, problème lors du transport du Colis ou du Produit, etc.) cause un dommage à un tiers, au Commerçant, ou au Client. KANGOU n'engagera pas sa responsabilité à ce titre.

Dans tous les cas, seuls les dommages directs seront susceptibles d'engager la responsabilité de KANGOU. Aucun dommage indirect ne sera susceptible d'engager la responsabilité de KANGOU.

Cette limitation de responsabilité concerne tout type de dommages indirects, y compris mais sans s'y limiter, les pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de commandes, manques à gagner,

pertes de données ou autres informations, pertes de clientèle, pertes d'économies escomptées, atteinte à l'image et à la notoriété, perte de chance.

KANGOU ne sera pas non plus responsable des dommages causés par des logiciels malveillants, des virus ou par une quelconque inexactitude ou omission d'informations, sauf si les dommages découlent d'un acte délibéré ou d'une grave négligence de la part de KANGOU.

Dans tous les cas, et si les exclusions de responsabilités du présent Article ne s'appliquent pas, la responsabilité de KANGOU vis-à-vis du Livreur au titre d'un dommage est strictement limitée aux Commissions versées à KANGOU au titre des transactions du Livreur, au cours des trois (3) derniers mois. Si aucune Commission n'a été versée au titre du Service, KANGOU n'engagera sa responsabilité qu'à la hauteur de cinquante (50) euros, ce que le Livreur accepte.

15. Clauses générales

15.1. Respect de la législation

KANGOU fournit le Service dans le respect de la réglementation française.

Le Livreur doit prendre connaissance des lois locales et nationales afin de s'assurer qu'il peut utiliser le Service.

15.2. Intégralité de l'accord

Les présentes CG prévalent sur toute autre stipulation potentiellement applicable à la relation entre KANGOU et le Livreur. Les présentes CG annulent et remplacent tout engagement antérieur des Parties relatif à l'objet et constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à l'objet des présentes.

15.3. Exclusivité

Aucune exclusivité n'est conclue entre les Parties par l'acceptation des présentes CG. Les Parties restent libres de contracter avec les tiers de leur choix.

15.4. Survie de certaines stipulations

La fin des présentes CG, pour quelque cause que ce soit, ne saurait valoir terme pour les clauses dont la nature ou le contenu nécessite leur maintien.

15.5. Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CG sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non-écrites les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.6. Non-renonciation et tolérance

Le fait pour KANGOU de ne pas se prévaloir auprès de l'autre Partie d'un manquement à l'une quelconque des obligations visées au sein des présentes CG ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause et n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

Un défaut ou un retard dans l'exercice d'un droit par KANGOU ne peut être interprété comme une renonciation à ce droit.

15.7. Indépendance

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, Service, produits et personnels.

Les présentes ne sauraient en aucune façon être interprétées comme un contrat de travail entre le Livreur et KANGOU. Le Livreur est libre d'accepter ou refuser les missions, et d'organiser son activité. Aucun lien hiérarchique n'existe entre KANGOU et le Livreur.

15.8. Preuve

Les Parties acceptent que l'ensemble des communications électroniques, notamment courriel, fasse preuve entre elles.

Le Livreur reconnaît notamment la valeur de preuve des systèmes d'enregistrement automatique de KANGOU, notamment quant au montant des Commissions, sauf pour lui d'apporter une preuve contraire, il renonce à les contester en cas de litige.

15.9. Force majeure

Dans le cadre de l'exécution des présentes CG, KANGOU ne sera pas tenue pour responsable si le Service ne fonctionne plus en raison de tout événement de force majeure.

Pour les besoins des présentes CG, la force majeure s'entend comme tout évènement imprévisible, irrésistible et extérieur aux Parties au sens du droit et de la jurisprudence française.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, KANGOU fera ses meilleurs efforts pour permettre le fonctionnement du Site.

Si la force majeure subsiste, KANGOU pourra mettre fin au Service, sans préavis et sans engager sa responsabilité.

15.10. Élection de domicile

Les Parties élisent domicile au siège social de leur entreprise, étant entendu que le siège social de KANGOU est indiqué au sein des présentes, et le siège social ou l'adresse du Livreur est indiqué par ses soins lors de l'inscription et, le cas échéant, mis à jour.

15.11. Juridiction compétente

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation des présentes CG, non résolu à l'amiable entre les Parties, sera soumis au Tribunal compétent du siège de KANGOU, y compris en matière de référé, d'un appel en garantie ou d'une pluralité de défendeurs, et quel que soit le pays d'origine du Livreur.